

**Compte-rendu de le réunion  
de la Commission « Vie Associative »  
du Pays Carcassonnais  
du 25 avril 2006 à la Chambre des métiers à Carcassonne**

**1 - Déroulement de la réunion**

- **18h00 – 18h10:** Introduction par Michel Bodevin
- **18h10 - 19h00:** Rappel et méthode par I. Farges
  - Présentation de la mission
  - Pays
  - Quelques éléments de La Charte du *Pays Carcassonnais*
- **19h00 - 20h15:** Travail par table
  - Rapide tour de table
  - Expression

**20h15 – 21h15: Buffet**

- **21h15 – 22h00:** Restitution en plénière du travail par table

**2 - Michel Bodevin, rapporteur de la Commission « Vie associative » du Pays Carcassonnais :**

- remercie les participants de leur présence (environ 50 personnes - ***voir liste de présence en annexe***)
- présente l'objectif du travail proposé à la commission : construire des actions communes qui permettent à chacun de mieux répondre à son projet associatif et aux besoins de la population
- présente Isabelle Farges, consultante en charge d'accompagner la commission pour atteindre l'objectif

**3 - Puis Isabelle Farges, consultante, se présente et expose :**

- la méthode de travail proposée. Il s'agit en 6 à 7 séances d'avril à octobre de définir : regard (état des lieux partagé), horizon (objectifs) puis chemin (actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et préserver les atouts de l'état des lieux et agir sur les contraintes)
- quelques informations sur les Pays et le Pays Carcassonnais (organisation, éléments de la Charte)

***Voir document complet en annexe***

**4 - Puis commence le temps de travail par table pour recueillir la vision des participants (regard) sur la vie associative.** Le travail se réalise à partir de la grille suivante :

- Quelques règles:
  - Des représentants de chaque association sur chaque table
  - Chaque table propose :
    - **un rapporteur** dont le rôle est de noter les points posés par les participants puis de lire lors de la restitution
    - **un animateur** dont le rôle est de s'assurer que tout le monde prenne la parole et propose les points à rédiger
- Chacune des 8 tables propose 6 à 10 points de vue sur:
  - **Ce qui va** : atouts à préserver développer (papier vert)
  - **Ce qui ne va pas** : contraintes sur lesquelles nous souhaitons agir (papier rouge)
  - **Ce qui m'interroge ou m'inquiète** (papier orange)

*Il est rappelé que l'on travaille sur le Regard. Ainsi, si un participant exprime une idée d'action, le groupe recherchera à quel besoin, réalité elle répond. Les idées d'actions seront étudiées lors de la phase du Chemin.*

*Puis les participants ont pu échanger autour du **buffet** (un grand merci au Pays Carcassonnais, la Chambre d'Agriculture et l'Atelier du Trénel)*

**5 – Enfin, le temps de la restitution** où les 8 rapporteurs des tables transmettent les papiers après les avoir lu.

Les points de vue des participants sont retranscrits ici aussi exhaustivement que possible et classés en **5 thèmes majeurs** :

- La vie associative en générale, sa dynamique
- Le projet associatif
- Les liens entre les associations
- La gestion des associations
- Les partenariats

Ils seront débattus et éventuellement complétés lors de la prochaine séance de travail du 16 mai 2006.

- **La vie associative en générale, sa dynamique**
  - **Atouts** :
    - L'association : une possibilité offerte par la Loi en France ; un pôle d'intégration au même titre que la famille, l'école ou l'Etat
    - Une expérience acquise, ancrée dans la durée ; une opiniâtreté des acteurs associatifs
    - Capacité à mobiliser des gens autour d'un objet commun, d'une passion commune, pour répondre à un besoin reconnu
    - Une utilité sociale importante, le tissu associatif : révélateur social
    - Une connaissance du terrain, un réalisme du à cette pratique
    - Lieu de proximité avec des publics en difficultés sociales
    - Une diversité d'activité

- Lieu de convivialité
  - Nombreuses créations d'associations
- **Ce qui nous interroge :**
  - La paupérisation des publics auxquels on s'adresse
  - La tendance actuelle à prendre la place des pouvoirs publics, le désengagement des pouvoirs publics
  - Les clivages entre les groupes, les catégories : fonctionnement « clanique » des associations ; la sectorisation des associations rend difficile les approches transversales
  - Dans un système en perte de valeurs, comment transmettre l'envie de participer à la vie associative ?
  - Les associations fonctionnent comme des « soupapes de sécurité » : jusqu'où pourront-elles tenir ?
  - Tendance à aller vers le secteur marchand et oublier l'objet associatif mais aussi développement du secteur marchand sur des champs qui étaient du domaine associatif (ex : aide à domicile)
  - Comment garder un esprit associatif face à la complexité de la réglementation ?
  - Le dévoiement de la loi : tendance à utiliser l'association pour créer des emplois et non pour un objet associatif,
- **Le projet associatif**
  - **Atouts :**
    - Lieu de partage d'objectifs communs
    - Les associations : porteuses d'idéal
    - Capacité à se remettre en question
  - **Contraintes :**
    - La concurrence qui se crée entre le projet associatif et les missions que l'Etat délègue aux associations (sans y mettre les moyens suffisants)
    - Reconnaissance et partage du projet associatif avec des partenaires : prédominance du relationnel sur le projet associatif
  - **Ce qui nous interroge :**
    - Répondre aux besoins des populations ou aux commandes des institutions et des financements qui sont proposés ?
    - Incapacité à mettre en place une politique de loisirs, à construire un projet collectif ? (source d'emploi)
- **Les liens entre les associations**
  - **Atouts :**
    - Certains acteurs associatifs prêts à mettre en commun leurs réflexions
    - Volonté pour certains de d'agir et de travailler en réseau
  - **Contraintes :**
    - Les associations ne sont pas fédérées et se méconnaissent entre elles
    - Manque de mutualisation entre les associations
    - Il manque un projet cohérent commun et partagé pour le Pays Carcassonnais.

- Trop de structure sur un territoire restreint
  - **Ce qui nous interroge :**
    - L'individualisme de certaines associations
    - Comment être partenaire et non concurrent sur un même territoire, sur une même activité dans un projet commun ?
- **La gestion des associations**
  - **Atouts :**
    - L'investissement des bénévoles
    - Richesse du mélange entre bénévoles et salariés
    - Développement d'une mutualisation des moyens
    - L'aide matérielle et morale des institutions
  - **Contraintes :**
    - Le non renouvellement et vieillissement des bénévoles ; notamment lié à la complexité et difficulté de la tâche d'administrateur (gestion de comptabilité, administrative, du personnel)
    - Le manque de formation des bénévoles (et en particulier des membres des bureaux) alors même que la fonction de bénévole tend vers un professionnalisme accru
    - L'émiettement des compétences professionnelles
    - Les problèmes financiers : difficulté de lisibilité des financements d'Etat (ignorance des budgets alloués, paiement tardif des subventions...), risque lié à la fonction d'employeur, la difficulté d'accès aux subventions (manque de souplesse)
    - Le manque de connaissances juridiques : code du travail, pas d'interlocuteur identifié
    - L'appel à des emplois aidés pour les associations employeuses : suppression des aides, renouvellement fréquent du personnel, difficulté à maintenir et pérenniser l'emploi et l'activité
    - La communication : se faire connaître pour se faire reconnaître, manque de relais (journaux, télé...)
    - La disparité des besoins des associations
    - Les associations attendent trop des subventions et des emplois aidés
  - **Ce qui nous interroge :**
    - Finances : la baisse des aides publiques
    - Bénévoles : le militantisme ne s'inscrit plus dans la durée, la gestion parallèle des salariés et des bénévoles
    - Les contrats aidés : faut-il privilégier un contrat aidé dans une association alors qu'il y a besoin d'un personnel qualifié et pérenne ?
- **Les partenariats**
  - **Atouts :**
    - Une inscription dans les territoires locaux
    - Les associations : des actrices incontournables auprès des institutions, des professionnels, des particuliers
    - Des partenariats ponctuels existants

- **Contraintes :**
  - Difficulté à trouver le « bon » interlocuteur dans les institutions
  - Méconnaissance réciproque entre les associations et les organisations territoriales
  - Difficulté face aux changements d'orientations politiques
  - Les partenariats s'établissent parfois plus sur des relations que sur le projet associatif

Mais aussi des difficultés exprimées sur des secteurs spécifiques :

- **Le handicap** : manque de structure d'accueil, pas d'anticipation et de prise en compte du vieillissement, désorganisation dans certaines structures (handicap mental) et un manque de structure, le désengagement de l'Etat vers le département (avec une charge financière pour le Conseil Général)
- **Le social** : manque de bénévoles
- **La santé** : manque d'infrastructures et d'équipement local, problème de transport et d'hébergement pour aller à Toulouse, l'isolement des familles pour les associations visant un public spécifique (ex Aude Alzheimer) : comment se faire connaître auprès des familles
- **La culture, le patrimoine** : pertinence des politiques culturelles du territoire ?; Carcassonne : une ville à développer au-delà de la Cité ; le canal du Midi à mettre en valeur

Quelques regrets ou « mauvaises pratiques » :

- Le manque de connaissances des outils disponibles tels que les centres de ressource de la vie associative de la FAOL ou la DDJS
- L'absence d'une maison des associations (sur la ville de Carcassonne), d'une base de données pour se faire connaître

Et quelques « bonnes pratiques »

- L'existence d'un annuaire des associations (pour la ville de Carcassonne)
- Un appui médiatique des journaux locaux, une radio locale

Quelques idées d'action à reprendre lors de la phase du Chemin :

- Dépliant à distribuer aux associations lors de leur inscription en Préfecture
- Favoriser les rencontres entre prestataires et utilisateurs de proximité
- Avoir un « technicien spécialisé » dans le domaine juridique à disposition des associations du territoire
- Actions à mener sur la communication, la formation, les ressources

**6 - Michel Bodevin conclut** la soirée en exprimant son plaisir pour le travail « studieux » réalisé, remercie La Chambre des métiers pour son accueil et Arlette Rudnik-Gils et Valérie Lafon, directrice et chargée de mission au Pays Carcassonnais pour leur appui.